L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.
NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI MATIN, 16 MAI.

FEUILLETON.

BÉATRIX

NOUVELLE ITALIENNE.

PAR HENRI LEGAY.

I

A la fin d'avril [illegible], il y avait beaucoup de monde à Florence. Les [illegible] neur du [illegible] la princesse [illegible] milliers [illegible] et les oisifs de tous les pays.

Le [illegible] leur journée à visiter les chefs-d'œuvre des grands maîtres italiens, semés à chaque pas dans la cité [illegible]. On les retrouvait [illegible] le crayon à la main, le nez en l'air. Mais quand venait le soir, surtout les jours où la municipalité de Florence donnait un prince et à la princesse le temps de se reconnaître, entre les fête de la veille et celle du lendemain, les visiteurs quittaient la ville, par les quais de l'Arno [illegible], les uns à pied, les autres en voiture, chercher aux Cascines un coin où l'on put dîner et prendre le frais.

De tous les [illegible] du bois de Boulogne [illegible], le mieux situé, et, par cela [illegible] le plus fréquenté, était celle qui se trouve à gauche de l'entrée du grand [illegible]. On y mangeait la tête en plein vi[illegible] de première main, comme disait [illegible] qui ne se gênait guère pour porter cette brise sur la carte, et puis [illegible] de Chianti qui s'y débitait avait un [illegible] bouquet, au souvenir duquel les [illegible] étrangers ont dû souvent, de retour chez eux, faire claquer leur langue.

Les [illegible] tables de la *trattoria* n'admettaient que deux couverts. Cependant, en se gênant un peu, on pouvait y dîner à trois. [illegible] le soir du grand tournoi, lorsque [illegible] chevaliers des quadrilles de Turin, de Rome, de Naples et de Florence eurent entraîné vers la ville, à leur suite, les vingt mille spectateurs de leurs hauts faits, nous étions venus, comme de coutume, Ernest de Riesen et moi, demander à maître Onofrio de nous servir un peu de prose, après tant de poésie, et de débarrasser notre gosier des grains de poussière que les sabots des nobles coursiers de la lice y avaient envoyés.

A l'exception de la nôtre, qui était réservée, toutes les tables en plein vent de la *trattoria* étaient déjà envahies. Aux quatre coins du chalet, on sablait l'*Asti spumante* [illegible] de la "reine de grâce et [illegible]" appelée à devenir un jour [illegible] de Fitelle. Nous primes place [illegible] couvrit notre nappe blanche des meilleurs produits de sa cave et de sa cuisine. Sa prose était succulente.

La nuit était venue, les lanternes vénitiennes, accrochées à l'auvent du chalet, se balançaient en girandoles au-dessus de la claie en osier en cerclant la maisonnette. Recueillis comme des ermites qui digèrent, nous avions allumé au *brasero* le premier cigare de la journée, et nos regards erraient au loin sur les points lumineux de la rive gauche de l'Arno.

—Bonsoir, messieurs,—nous dit tout à coup M. de Sarclat, un de nos voisins et compagnons à l'hôtel de Windsor;—vous avez achevé de dîner; faites-moi une petite place à votre table, je meurs de faim.

—Enjambez la claie, répondit de Riesen; s'il reste un poulet à bouillir ou à frire, vous savez bien que l'hôtelier ne vous le [illegible] pas.

M. de Sarclat franchit l'obstacle qui le séparait de nous. Maître Onofrio, debout sur le seuil de sa porte, accourut aussitôt, sa serviette à la main.

—Vous êtes en retard pour dîner avec ces messieurs,—dit-il au nouveau venu.—Que vais-je vous servir?

—Une [illegible] d'abord: je tombe de fatigue; et [illegible] vos plus tendres victuailles.

L'hôtelier disparut, avec un sourire béat à l'adresse du nouveau venu, et reparut presque aussitôt portant une chaise et un couvert. M. de Sarclat s'assit avec une satisfaction visible.

—Qu'êtes-vous devenu depuis quelques jours?—demandai-je à notre compagnon.—Nous ne vous voyons plus à la table du déjeuner, le matin?

—J'avais quitté Florence le 3 mai.

—Et c'est le tournoi qui vous y a ramené?

—Non: voilà une demi-heure seulement que je suis de retour d'un pieux pèlerinage que j'accomplis tous les ans.

Tandis qu'il prononçait ces dernières paroles, la voix claire et sonore de M. de Sarclat s'était [illegible] comme si des larmes lui [illegible] au cœur au gosier. Je l'examinai [illegible], et je vis que sa belle figure blonde, à moustaches fines, était pâle et défaite, comme s'il eût veillé depuis longtemps ou oublié de se nourrir plusieurs jours de suite. Bien souvent, dans nos promenades, je l'avais vu distrait, absorbé, mais j'avais attribué ses rêveries à sa passion pour l'art [illegible] par la vue de quelque nouvelle merveille. Je reconnaissais maintenant que je n'avais pas deviné juste. L'art [illegible] l'esprit, creuser même les traits, mais il ne rend pas triste comme l'était notre compagnon.

Six côtelettes d'agneau et des petits pois, tel fut le menu apporté par Onofrio. Il s'excusait de n'avoir plus que cela, en disant: *Tante di gente, oggi, non c'è più niente* (Tant de monde aujourd'hui, plus rien dans la maison.)

—Bene—dit M. de Sarclat, de l'air d'un homme pour qui tout est bon.

Il attaqua sans plus tarder son plat de côtelettes, et en quelques bouchées ce fut fini. Les petits pois disparurent de même. Il [illegible] l'âme n'était pour rien dans le vide de [illegible] de la *bête*.

[illegible] que me voilà restauré, [illegible]—un verre de votre [illegible] plait, pour secouer ma [illegible] avez que faire.

[illegible] verre mousseline [illegible].

—Voici d'excellent [illegible]—dit-il ensuite à M. de Sarclat [illegible] première qualité.

[illegible] d'avoir [illegible] vin d'[illegible] cristal.

—Si [illegible] ce vin put me griser, j'[illegible] jusqu'à demain,—dit-il, après [illegible] son verre.

[illegible] nerveuses comme la vôtre, [illegible] les fumées du vin n'empêchent pas même l'oubli momentané de la pensée fixe. Quand vous voudrez chasser une obsession douloureuse, ayez plutôt recours au tabac. De Riesen vous offrait des cigares; prenez et fumez.

M. de Sarclat prit le porte-cigares, alluma un Partagas, et bientôt la conversation roula sur l'Italie et sur sa résurrection. Au sujet du tournoi de la journée, Ernest de Riesen se lança dans une philippique contre les Italiens.

—Ils ont toujours aimé ce qui brille, disait-il, le clinquant des habits et des phrases. Pour se pavaner un moment au soleil, avec un [illegible], ils sacrifieraient volontiers cinq années de leur existence. Le noble orgueil des Romains d'autrefois, ils l'ont remplacé par une folle vanité. Vous n'avez pas vu, monsieur de Sarclat, [illegible] les [illegible] admiraient ces *tornaenti* d'aujourd'hui. Pourtant, ce qu'ils faisaient là-bas dans cette baraque en [illegible], des écuyers le font tous les jours dans les cirques. N'importe, il n'y avait [illegible] pour eux; tout le monde [illegible], [illegible] qu'ils avaient des [illegible] en velours, des toques à plumes, des [illegible] des chevaux caparaçonnés, en un mot parce qu'ils étaient sur les planches. C'est à croire que ce peuple en masse n'a plus qu'un goût, qu'une vocation, celle du théâtre.

—Tu es sévère pour les Italiens,—répliquai-je en riant,—moi je suis plus indulgent pour eux, car je sais que, côté de cette faiblesse pour le clinquant, que tu leur reproches, ils ont des qualités remarquables: la sobriété, le sentiment du beau et l'énergie qui fait les grands hommes. Attends que l'Italie soit plus instruite, qu'elle puisse lire le récit de sa *faits* passés, et tu verras l'antique vaillance revenir. Voilà pour les hommes, quant aux femmes....

—Ne me parlez pas des Italiennes—s'écria Ernest—toutes dévotes, et quelle dévotion! la meilleure d'entre-elles.......

M. de Sarclat, le cigare aux lèvres, avait écouté jusqu'ici, sans prononcer une seule parole.

—Je vous en prie—fit-il tout-à-coup d'un ton ému—ne dites pas de mal des femmes de ce pays. Ici, comme ailleurs, elles valent mieux que les hommes. Je n'ai connu qu'une Italienne, mais je suis sûr que si je vous disais son histoire vous reviendriez de vos préventions.

—S'il n'y a pas indiscrétion à vous demander cette histoire,—dis-je à M. de Sarclat—racontez-nous-la; vous rendrez service à de Riesen.

—Soit,—répliqua-t-il;—d'autant mieux que, à boire et à fumer jusqu'à demain, je ne saurais oublier celle qui dort là-bas dans une ville de Bologne.

Notre compagnon jeta son cigare et nous fit le récit suivant:

II.

Je venais d'atteindre ma vingt-troisième année, lorsque mon père mourut à la suite d'une longue maladie. [illegible] pour moi plus qu'un père, un compagnon, et sa mort me laissa [illegible] monde. L'année d'avant, Blanche, ma unique sœur, avait épousé un jeune français dont la famille était fixée à Genève. [illegible]

[illegible]

et les roues de la voiture soulevaient derrière elles un tourbillon de poussière. Mon cocher assoupi se balançait [illegible] [illegible] qui projetait [illegible] villa [illegible] une haie [illegible]

Je fus réveillé tout à coup par quelque chose qui venait de frôler ma figure, comme si la voiture en roulant eût accroché [illegible] de grenadier fleuri que quelqu'un avait détaché du haut du mur. Au brusque mouvement que je [illegible] la [illegible] avait [illegible] qu'il devait [illegible] plus heureux de faire cette découverte qu'il n'avait semblé entendre derrière le grand mur du jardin. A droite, un [illegible] [illegible] son [illegible] [illegible] [illegible] la voiture, j'eus fixé sur le mur, lorsque je vis apparaître une jolie tête brune aux cheveux bouclés, surmontée d'un large chapeau de paille florentin [illegible] curieuse. Mais dès qu'elle me vit prendre la branche de grenadier, la cacher [illegible] mes livres et l'agiter [illegible] sa direction, elle rougit jusqu'au blanc des yeux et sa tête s'effaça si promptement derrière le mur que, sans la branche que j'avais en main, j'aurais pu croire que l'apparition n'avait été qu'un rêve d'homme à moitié endormi.

Le cocher dormait toujours; je [illegible] de voiture [illegible] du grand portail qui fermait le jardin. A travers les barreaux de la grille sculptée, je découvris un coin du parc et une petite villa qui se dessinait avec ses jalousies fermées au milieu d'arbustes et [illegible]. J'essayai de soulever le loquet [illegible] [illegible] main avait déjà saisi la poignée de la sonnette, mais une certaine crainte m'arrêta. Quelle figure ferais-je, [illegible] viendrait me demander ce que je voulais? Je me contentai donc d'attendre encore pour voir si la jeune fille ne se montrerait plus.

Dans l'intervalle, j'examinais la maison, en me demandant l'air de [illegible] qui aurait charmé à la dérober. [illegible] ne paraissait et le soleil devenant insupportable, je revins me réfugier dans mon parasol. La secousse que j'imprimai à la voiture fit rouvrir les yeux au cocher; il allongea machinalement son fouet sur le dos de sa bête et je poursuivis lentement ma route, non sans me retourner vingt fois au moins vers la [illegible].

Après mon retour à l'hôtel des "Trois Pèlerins" une forte ondée tomba sur la ville. Le soir, il faisait très frais dans les rues, de sorte qu'au lieu de rester dans ma chambre, je descendis flâner sous les longues arcades, entrant tantôt dans un café pour y boire de l'eau frappée, tantôt étudiant les dessins d'un portail d'église, à la lueur pâle de quelque lanterne. Cependant, malgré la fatigue causée par mes allées et venues dans la ville, il me fut impossible de m'endormir avant le matin. Était-ce le souvenir de la jolie tête au-dessus du mur du jardin qui me tenait ainsi éveillé? Je refusais de le reconnaître moi-même, quoique j'eusse sans cesse cette charmante vision devant les yeux. J'avais toujours [illegible] que l'étincelle d'un seul regard peut suffire pour enflammer un cœur. J'attribuais donc mon insomnie à la surexcitation de mes nerfs.

Seulement, le lendemain matin, lorsqu'on m'apporta la note demandée la veille, et qu'il fallut me préparer à partir, je m'aperçus que je réfléchissais et que je n'étais pas pressé de continuer mon voyage. Il m'était subitement revenu en mémoire que j'avais à voir dans Bologne un des anciens amis de mon beau-frère. A dire vrai, je n'étais pas bien sûr que cet ami fût à Bologne en ce moment. Cependant il me paraissait absolument nécessaire de ne pas négliger envers lui les devoirs de la simple politesse. Je me reprochais aussi de n'avoir pas accordé plus de temps à la sainte Cécile, de Raphael, sans parler d'une foule d'autres détails du même genre. La ville de Bologne me semblait de nouveau très digne d'être vue avec soin. Florence pouvait attendre.

Néanmoins, je ne m'avouais pas encore que la jeune fille à la branche de grenadier pouvait avoir quelque influence sur mon changement [illegible] plus [illegible] pour me représenter les traits de sa figure, je ne pouvais parvenir qu'à me rappeler ses yeux.

Du reste, dans le courant de la journée, [illegible] je remarquais pas non plus qu'il y eût en moi une agitation étrange. Mais lorsque la forte chaleur fut passée, je ne m'acheminai pas moins vers la villa de mon inconnue, comme si cette visite eût été toute naturelle. En chemin, j'éprouvais même une certaine frayeur, et je ne sais au juste quel air je fredonnais pour me donner de courage.

(*A continuer.*)

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi soir, 15 mai 1872.

La demande d'escomptes, dans les banques et dans les rues, a [illegible] mais la pression n'a pas été [illegible] et les taux des rues n'ont guère varié. Nous cotons: 10 à 11 par an les billets No 1 accompagnés d'excellentes garanties collatérales et 12 à 15 ceux de second ordre. Le papier hypothécaire est à 8 1/2 à 9 [illegible] les No 1; 10 à 11 et 12 le bon et le No 2.

L'or a ouvert à 113 1/8 à 113 3/4 contre 114 1/8 à New York, et fermé à 113 3/8 à 113 5/8 contre 114 à New York. Les transactions comprennent $1,000 et $1,500 à 113 3/8, $3,000 à 113 1/16, $15,000 à 113 1/2 à 113 5/8, $1,000, $1,500, $2,000, $3,000 et $4,500 à 113 5/8, $3,000 à 113 3/4.—On n'a pas annoncé de ventes d'argent. Les demi-piastres sont encore cotées à 108 à $109 1/2, les piastres mexicaines à 3 de prime sur l'or.

Le change étranger s'est légèrement affermi. Les opérations de sterling se sont élevées qu'à 30,000 livres, dont environ £7,000 clear et à 126 7/8 à 124, 1620 clear et 6000 connaissement à 124 1/4, 680 et 1200 clear et 8000 connaissement à 124 1/4, 1000 à 110 en or. Dans les francs, —, en change de commerce, à 4.60 5/8. Les ventes comprennent près de 1,400,000, mais nous n'avons pu avoir aucun des détails. Nous cotons le sterling à 124 à 124 3/8 le connaissement et clear et —— à 125 le change de banque; les francs, à 4.60 à 4.56 3/4 le change de commerce.

Le change américain a 4/8 ferme. Les banques ont tiré, pour remises, sur New-York, à vue, à 3/8 de prime. Les ventes sont: $10,000 en change de commerce, sur New York, à vue, à 3/16 de prime, $20,000 et $50,000 de banquiers et $40,000 de banque à 1/4, $25,000, sur Boston, à vue, à 1/8, $10,000, sur Providence, au même taux.

Les chèques de banques, ou sur New-York, étaient cotés à 1/2 à 5/8 de prime.

Les actions ont été négligées. 15 du Chemin de fer de Carrollton sont vendues à $118 50 et 10 à $119; 200 (ordinaires) de la Compagnie de Levées de la Louisiane à $4, ce qui est une baisse; 5 de la Compagnie de Chemins de fer de la Ville à $178.

Il ne s'est rien fait dans les bonds.

Un lot de $1,000 de certificats d'allocations de la ville a changé de mains à 75 et $2,300, en plusieurs lots à 75 et à 76.

Il subsistait assez de monde à la vente de l'actif de l'ancienne banque de la Louisiane par MM. Girardey & Co. Les bonds de l'État et des États Confédérés ont été retirés; le reste se composait de vieux billets protestés qui ont rapporté des prix insignifiants. L'espace ne nous permet pas d'en publier la liste.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Mercredi 15 mai 1872.

Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé [illegible] balles en majeure partie à des prix [illegible] et qui ont demandé une hausse [illegible] de nos cotes de 1/4 c [illegible] sur le good ordinary et le low middling.

Nous reproduisons [illegible] les chiffres de l'Exchange [illegible] les listes courantes de ses types, tandis que nos chiffres à [illegible] moyenne, les hauts chiffres pour le strict.

	Listes en moyenne.	Chiffres de l'Exchange
Low ordinary	17 1/4 à 18	——
Ordinary	19 1/4 à 20 1/4	——
Good ordinary	21 à 21 1/4	20 3/4
Low middling	22 3/4 à 23	22 3/4
Middling	[illegible] à [illegible]	23
Strict middling	23 3/4 à 23 3/4	——
Good middling	23 3/4 à ——	24 1/4

ÉTAT DU COTON.

Stock en main le 1 sept. 1871, bal		35382
Arrivé, dep. le dern. état	976	
Arrivé précédemment	1000823	
Pour débarqué, cotons naufragé, etc	12511—1014070	
		1050452
Expédié aujourd'hui	2848	
Expédié précédemment	884415	887263
Stock en main et sur navire, non expédié		22119
Stock l'année dernière		138838

FRET—Le marché a été plus actif et plusieurs navires en armement pour le Havre et Liverpool ont été complètement chargés à raison de [illegible]. Les taux sont plus stables. Nous donnons nos cotes comme suit:

Sur vapeurs—Coton pour Liverpool [illegible] d, pour Hambourg [illegible], pour St Pétersbourg via Hambourg [illegible] d, pour le Havre [illegible] d, pour New York [illegible] c, pour Boston [illegible] c, pour Philadelphie [illegible] c, pour New York [illegible] [illegible]

Sur voiliers—Coton pr Liverpool [illegible] d, pr le Havre [illegible] c, pour Gênes [illegible] [illegible]

[illegible]

MAÏS—Il n'en arrive que peu. [illegible]

[illegible]

FOIN—Stock [illegible] la prime se vend [illegible] choix $34 50 à $35 la tonne.

[illegible]

Marché aux Bestiaux.

Nouvelle-Orléans, 15 mai 1872.

Arrivé, hier,—[illegible] bœufs de l'Ouest, 120 bœufs du Texas, 213 veaux et veaux d'un an, 152 vaches à lait.

Vendu—37 bœufs de l'Ouest, 446 bœufs de Texas, 169 veaux et veaux d'un an, 14 cochons.

A Vendre—[illegible] bœufs de l'Ouest, [illegible] bœufs de Texas, [illegible] veaux et veaux d'un an, [illegible] cochons, [illegible] moutons, [illegible] vaches à lait.

[illegible]

Association des Citoyens pour la Résistance à la Taxe.

Bureau Central, No 53, rue du Camp.

LES seules Listes d'Enregistrement comme membres de l'Association, sont au bureau central; chez M. G. de Feriet, No 50, rue Royale; chez M. Weber, [illegible]; chez M. Jos. Carreras, à Alger; chez M. [illegible]; chez le Dr. [illegible]; [illegible] rue Commune, Théodore L. [illegible].

Les signatures doivent être inscrites à l'un des bureaux ci-dessus, pour pouvoir profiter des avantages offerts par la dite Association.

Par ordre de la Direction.

JULIEN MICHEL,
Avocat résidant au Bureau Central,
de midi à 3 heures.

15 mai—

Avis.

Association du Peuple pour la résistance au paiement des taxes inconstitutionnelles.

Président	D. Warren Brickell, M. D.
Vice-Présidents: 1er Dist.	R. Florance.
2me	Felix [illegible].
3me	Jugo T. H. Kennedy.
4me	Louis Schneider.
5me	Jos. Carreras.
6me	Geo. G. Garner.

Membres du Conseil d'Administration:

1er ward	Edwin Booth.
2me	[illegible]
3me	[illegible]
4me	Léon Queyrouze.
5me	[illegible]
6me	A. Vienvel.
7me	M. Weber.
8me	[illegible]
9me	John C. Fleming.
10me	Fred. Wing.
11me	Jacob Beil.
12me	[illegible]
13me	[illegible]
14me	[illegible]
15me	Léon G. McLean.
Secrétaire	F. R. Southmayd.
Trésorier	Wash. McCloskey.

F. R. SOUTHMAYD,
Secrétaire.

Avis aux contribuables et aux personnes qui possèdent des licences.—Avis est donné [illegible] [illegible]

J. E. LEMARIÉ,
Collecteur des Taxes d'État, Deuxième District.

Taxes de Ville.

DÉPARTEMENT DES FINANCES,
Hôtel-de-Ville, 1er mai 1872.

L[illegible] [illegible]

Il convient peut-être d'annoncer que le comptant [illegible] [illegible] paiement de l'intérêt, etc.

JNO. S. WALTON,
Administrateur des Finances.

1er mai—au 31

Salle du Mouvement du Peuple pour résister aux taxes inconstitutionnelles [illegible]

F. R. SOUTHMAYD, Secrétaire.

[illegible]

CHAS. D. DELERY,
Secrétaire.

8 mai—au 27

Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et du Texas.—Division de la Mobile.—AVIS SPÉCIAL—Les citoyens de la Nlle-Orléans sont informés qu'à dater du [illegible] mai 1872, des billets [illegible] [illegible]

G. W. R. BAYLEY,
Surintendant-général.

[illegible]

GEO. FERRILLIAT,
Secrétaire.

13 avril—1872

GRANDS CHEMINS DE FER [illegible] DE JACKSON ET DU [illegible]

GRANDE RÉDUCTION DU PRIX DE PASSAGE.

[illegible]

S. E. CAREY, agent général pour le transfert.

$1000 DE RÉCOMPENSE [illegible]

G. T. BEAUREGARD,
Président N. O. and Carrollton Railroad Co.

F. WINTZ,
Président N. O. City Railroad Co.

ARCH. MONTGOMERY,
Président Crescent City Railroad Co.

[illegible]
Président St. Charles Street Railroad Co.

E. J. HART,
Président Canal [illegible] Railroad Co.

E. K. SCHMIDT,
[illegible]

11 mai—

AVIS IMPORTANT.

[illegible]

P. E. WOOD, [illegible]. E. R. [illegible]

L'Argent ne peut pas Acheter [illegible]

CAR LA [illegible]

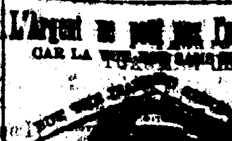

[illegible]

J. E. [illegible]

AMUSEMENTS.

La Traviata.

[illegible]

Académie de Musique.

D. BIDWELL, [illegible]

[illegible]

Fête Champêtre AU JARDIN DE CARROLLTON,

[illegible]

Société française d'assistance mutuelle de la ville de Jefferson.

GRAND PIQUE-NIQUE

[illegible]

Prix d'entrée, 50 cts. Les enfants au-dessous de 12 ans seront admis gratuitement.

[illegible]

GRAND BAL PARE

—DONNÉ PAR LA—

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Avec le concours du Comité de la Souscription Nationale Française.

A la Salle de l'Opéra,

LE SAMEDI, 18 MAI 1872.

Le produit du Bal sera divisé entre la Caisse de la Société et celle de la Souscription Nationale.

DIRECTEURS:

[illegible]

Prix du Billet $2 00

[illegible]

A. BARRIÈRE.

Jardins Tivoli.

A BRASHEAR CITY.

C[illegible]

LE CÉLÈBRE CULTIVATEUR HOLLYWOOD.

J'ANNONCE avec plaisir au public que j'ai en ce moment un grand nombre des Célèbres Cultivateurs Hollywood, inventés par MM. VON PHUL & MALLON, [illegible]

[illegible]

A. CHIAPELLA,
Président.

J. M. CHAVIGNY, Secrétaire.

[illegible]

SEULE AGENCE

[illegible]

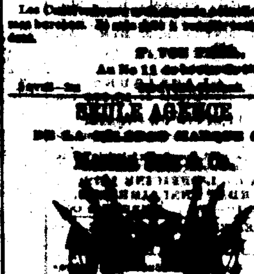

VERO [illegible]

[illegible]

N. O. [illegible]

St. Charles & Commercial Place.

[illegible]

LOTERIE.

[illegible] de la Loterie de l'État de la Louisiane.

[illegible]

Loterie de Numéros Simples.

[illegible]

Avertissement.

[illegible]

PABLO & CO.

DENTISTES.

[illegible]

Ayez l'Œil sur vos Enfants.

[illegible]

Dr. Méd. C. R. LAMPE,

DE LA FACULTÉ DE COPENHAGUE
(Danemark)

OCULISTE,

Continue au No. 140 rue du Canal, [illegible]

[illegible]

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

[illegible]

AMOS S. COLLINS,
[illegible]

MÉDICAMENTS.

LE NOUVEAU REMÈDE

[illegible]

Le Rhumatisme mis de côté.

[illegible]

On Appareils tout aussi bons qu'en Amérique ou en Europe.

[illegible]

H. STILLMANN.

[illegible]

PHARMACIE GRIFFO,

205, ROYALE, 205.

[illegible]

Bandages herniaires.

[illegible]

DENTISTES.

Les Drs. CHARLES E. KELLS [illegible]

[illegible]

Révolution! Révolution!

[illegible]

Pièce supérieure au complet pour $20 seulement.

[illegible]

Le Docteur J. S. PEREZ,

[illegible]

PIANOS.

J. A. PERIER.

PIANOS ET HARMONIUMS.

[illegible]

[illegible] BABAD, [illegible]

[illegible] ACADEMY.

G. J. LORD.

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES.

[illegible]

[illegible] VARIETY, à Vapeur.

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible]

C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

[illegible]

Grande Révolution dans l'Économie Politique.

LA COMPAGNIE DE RÉNOVATION DE [illegible] DE NEW YORK.

[illegible]

$60 et $65.

MACHINE A COUDRE

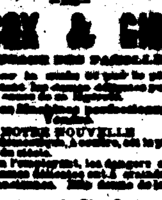

WILSON & GIBBS,

[illegible]

NOTRE NOUVELLE MACHINE [illegible]

[illegible]

M. S. Hedrick,
Propriétaire,
Au No 168 de la rue du Canal,
Nlle-Orléans.

MIRAMON,

Marchand de toute espèce de Musique.

Nos 98, 160, et 162 de la rue de Chartres,

Nlle-Orléans.

[illegible]

E. DESCHAMPS,

No. 80, de la rue St-Louis, Nlle-Orléans.

[illegible]

EAUX-DE-VIE et VINS français, LIQUEURS, ABSINTHE SUISSE, KIRSCH, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, FRUITS AU JUS.

[illegible]

Compagnie [illegible]

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO

Vente sans Réserve.

[illegible]

—Aussi—

50 caisses [illegible]

[illegible]

Maisons et Terrain dans la rue Bagatelle,

entre les rues Morales et Bons-Enfants.

[illegible]

Maison de prix, à étage et en briques, No 65 de la rue St-Philippe, entre les rues Royale et Bourbon.

[illegible]

Fonderies, Machines, &c.

Chaudières à Sucre du Tennessee.

[illegible]

R. F. LAVILLEBEUVRE,
[illegible]

FONDERIE DE LEEDS.

ÉTABLIE EN 1825.

Au coin des rues Delord et Foucher.

[illegible]

LEEDS & CO.

FONDERIE SHAKESPEARE,

Entre les rues Suzette et Dryades,
Nlle-Orléans.

JOS. A. SHAKESPEARE. [illegible] A. SMITH, S. SWOOP,
SHAKESPEARE, SMITH & CO.,
—Successeurs de—
[illegible] SHAKESPEARE & CO.

[illegible]

Fonderie et Fabrique de Bouilloires D'ARMSTRONG,

Au coin des rues Erato et Peters,
(ci-devant rue de la Vieille-Levée.)

W. J. J. ARMSTRONG .... Directeur.

—Fabricant de—

MACHINES A VAPEUR, MOULINS A SUCRE, MACHINES A DÉSSÉCHER, ROUERIES A SCIE, Etc.

[illegible]

P. GONTHIER.

MARCHAND-TAILLEUR ET PROFESSEUR DE COUPE.

34 ...... rue St-Charles 34

[illegible]

J. BOUCHOUX,

[illegible]

GRILLAGE,

NOUVEAUX MODÈLES,

Verandas, Balcons, [illegible]

A PRIX RÉDUITS.

DES AMATEURS.

F. CHARLEVILLE.

ARTICLES DE PÊCHE, NOUVEAUX ET FRAIS.

[illegible]

Feutre d'Irlande à Toits.

[illegible]

DE B. ANDERSON & SON,

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO

Marchandises sèches étrangères et américaines, Chapeaux de dames et de messieurs.

[illegible]

PAR G. VALETON.

[illegible]

Pois! Pois! Pois!

[illegible]

PAR PLACIDE J. SPEAR.

Livres de Droit. Livres de Banque. Meubles de Bureau, [illegible]

[illegible]

PAR ALBERT PAUL.

Vente, sans réserve, à l'encan, de tout le fonds de la pharmacie établie depuis long-temps au No 405 de la rue St-Charles—comptoirs, vitrines, [illegible], etc.

[illegible]

PAR E. M. MONTGOMERY.

[illegible]

PAR M. BARNETT.

MAURICE BARNETT, [illegible]

[illegible]

TENT AWNING & FLAG MANUFACTORY.

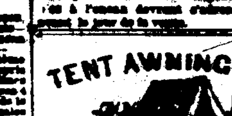

CASSIDY & MILLER,

No 137 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans.

[illegible]

Restaurant Cosmopolitain,

12 et 14 ...... RUE ROYALE ...... 12 et 14

Entre les Rues Canal et Douane,

LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

[illegible]

Consulat de France.

AVIS MENSUEL—MAI 1872.

[illegible]

Charbon. Charbon.

[illegible] G. W. [illegible]

De Charbon de Pittsburg,

[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA Nouvelle-Orléans.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Lingerie de messieurs.

Linge—Articles de clientèle.

[illegible] Chapeaux casimir, feutre, paille et panama.

Sacs de voyage et Sacs de chasse [illegible]

[illegible]

Conditions à la vente.

Vente de [illegible]

[illegible]

PAR VOORHIES, AUDLER & CO.

[illegible] Souliers et Brodequins,

Venant d'arriver par les steamers "Gulf" et "General Meade".

[illegible]

PAR S. GUINAULT.

Succession d'Auguste Bouen.

[illegible]

Jolie Résidence en briques, à étages, rue Bourgogne, No 68.

[illegible]

Jolie résidence rue de Chartres, Troisième District.

[illegible]

Jolie Maison d'Encoignure

[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle des MARCHANDS

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,

No. 106 DE LA RUE DU CANAL.

DIX-SEPTIÈME ÉTAT ANNUEL.

[illegible]

—DIRECTEURS—

[illegible]

SOUSCRIPTION PATRIOTIQUE

DES RÉSIDENTS FRANÇAIS

[illegible] LOUISIANE.

[illegible]